

brutale et corrompue dont le règne remontait au début des années 30. Elle a également ouvert la voie aux changements révolutionnaires et aux bouleversements politiques.

Le gouvernement sandiniste a fait des progrès importants vers la satisfaction des besoins élémentaires des plus pauvres parmi les Nicaraguayens, notamment grâce à ses programmes d'alphabétisation, de soins médicaux et de réforme agraire. En mettant en oeuvre ces programmes et d'autres réformes, les sandinistes ont été accusés de vouloir transformer le Nicaragua en État totalitaire. L'opposition interne au gouvernement a été suivie d'une guérilla appuyés par les États-Unis et d'un blocus économique décrété par ces derniers. Les organisations de défense des droits de la personne ont signalé de nombreuses violations importantes de ces droits de la part des *contras*. Ces mêmes organisations font également état de violations des droits de la personne commises par le gouvernement du Nicaragua, notamment contre les Indiens Miskitos. Le gouvernement nicaraguayen a reconnu l'existence de violations et pris des mesures en conséquence. *Amnesty International* affirme également, preuves à l'appui, qu'il existe un nombre important de détenus politiques et que des personnalités de l'opposition sont victimes de harcèlement. Il est évident que les violations des droits de la personne commises par le gouvernement du Nicaragua sont loin d'atteindre l'importance ou l'intensité de celles imputées aux gouvernements du Guatemala et du Salvador au cours des cinq dernières années.

La politique du Canada à l'égard du Nicaragua devrait reposer sur trois objectifs : premièrement, poursuivre les programmes d'aide publique au développement visant à secourir les plus démunis; deuxièmement, prendre fermement position en faveur du pluralisme politique et de la liberté de religion au Nicaragua; et, troisièmement, encourager la conclusion d'un règlement négocié du conflit opposant le Nicaragua et les États-Unis.

Certains membres du comité sont d'accord avec les nombreux témoins qui ont recommandé l'ouverture d'une ambassade du Canada à Managua. Le Canada est actuellement représenté au Nicaragua par l'ambassadeur du Canada au Costa Rica, qui est accrédité auprès de quatre pays de la région. Il est certain qu'il serait utile d'avoir une ambassade à Managua. On pourrait ainsi obtenir plus de renseignements sur l'évolution de la situation au Nicaragua, faciliter la réalisation de programmes d'aide au développement du Canada dans ce pays et accélérer le traitement des demandes d'immigration. Il faudrait par contre prendre en considération les besoins globaux du Canada en matière de représentation diplomatique, en Amérique centrale. Malgré les préoccupations évidentes d'un grand nombre de Canadiens, les intérêts du Canada au Nicaragua (en matière de commerce et d'immigration) sont en réalité assez limités, et les arrangements actuels semblent donner satisfaction. À moins qu'il n'y ait un accroissement marqué des échanges commerciaux, de l'aide, de l'immigration ou d'autres activités, l'ouverture d'une ambassade ne doit pas être une priorité. Par conséquent, la majorité des membres du comité s'oppose pour l'instant à l'ouverture d'une ambassade du Canada à Managua, mais demande instamment au gouvernement de surveiller les occasions qui pourraient surgir.

Quant au *Costa Rica*, la plus méridionale des républiques d'Amérique centrale, il continue, selon sa tradition, à respecter de façon générale les droits de la personne. Certains événements récents laissaient craindre que le Costa Rica ne se laisse progressivement entraîner dans le conflit régional, s'exposant de ce fait à la polarisation et à la violence. Nous sommes toutefois rassurés par le fait que le nouveau gouvernement du président Oscar Arias a pris plusieurs mesures positives en vue de juguler cette tendance et de renforcer le rôle que joue le Costa Rica en faveur de la paix en Amérique centrale. L'entente signée entre ce pays et le Nicaragua au sujet de leur